



**DECISION DU 2 JANVIER 2024
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. XAVIER RIVIERE**

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 611-10, alinéa 2.

VU l'arrêté du 22 novembre 2024 portant mutation de M. Hélène ROULAND-BOYER, présidente du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de présidente du tribunal administratif de Caen.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Xavier RIVIERE, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-7, R. 611-11, R. 612-3, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. Xavier RIVIERE, affichée dans les locaux du tribunal et transmise aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 2 janvier 2024.

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen,

H. ROULAND-BOYER